

①

Implantation d'éoliennes sur les
territoires d'Izel les Esquerches et
Quincy La Motte.

contribution à l'enquête publique
Christian Warloy et Quincy La Motte.

Cette contribution est rédigée manuellement
pour répondre aux attentes de notre
gouvernement concernant la sobriété
énergétique (impression = consommation
électrique et impact CO₂ ...)

Quelques éléments :

La société Intewent a rédigé
un dossier de concertation préalable
concernant le projet éolien de
la vallée de l'Escrebieux sur les
communes d'Izel les Esquerches
et Quincy La Motte. (Mars 2021)
quelques remarques concernant ce
dossier ..

Rubrique 5

(2)

Incidence sur l'environnement et solutions alternatives

5.1 Sur le milieu naturel

" Ces études ont été confiées en décembre 2017 à un cabinet d'experts naturalistes indépendant Envol Environnement "

- Il y a une cartographie des enjeux avifaunistiques en période post nuptiale (migration) page 21
- Il y a une cartographie des enjeux avifaunistiques en période de nidification (page 22)
- Par contre pas de cartographie concernant la migration pré-nuptiale.
peut être que l'avifaune ne passe pas par là en migration pré-nuptiale
à démontrer

Page 25 de ce document

Il y est présentée la cartographie des monuments protégés (loi de 1930) On nous présente les sites patrimoniaux remarquables à partir du projet éolien de Brebieres...!?

Serait-ce pour nous rappeler que nous serons bientôt encerclés?

En annexe - du dossier nous est ^③
présenté un document de l'Agence de
l'Environnement et de la Maîtrise de
l'Energie (ADEME): l'éolien en 10 Questions
page 16

Installer des éoliennes combien ça coûte
et combien ça rapporte?

on y apprend qu'à travers la CSPE
(contribution au service public de l'électricité)
environ 2,9% de taxes viennent alourdir
la facture d'électricité des Français et
que 15% de cette taxe est affectée à
l'éolien.

Les éoliennes sont source de revenus au niveau local
10.000 à 12.000€ par an et par MW aux collectivités
locales

2.000 à 3.000€ par an et par MW aux propriétaires
fonciers.

je n'ai bien cherché mais je n'ai pas trouvé
le coût d'implantation, la subvention de
l'état, ni le bénéfice par éolienne

On aimerait en savoir plus!

Quelques réflexions

Le mode de production de l'électricité par éoliennes

- fait qu'on ne peut pas garantir la consommation d'électricité
 - fait qu'on pourra pas fermer des réacteurs nucléaires en France.
 - fait qu'on pourra pas faire diminuer les émissions de CO_2 bien au contraire
 en effet dès qu'il y a 1MW éolien d'installé il faut obligatoirement installer 1MW d'autre chose (gaz, charbon, fuel, nucléaire) pour assurer la continuité de fourniture pas de vent, pas d'électricité !
 - fait que l'on ne pourra pas assurer notre indépendance énergétique du fait de l'intermittance de la fourniture
- Les arguments, de décarbonné, moins d'émission de CO_2 , indépendance énergétique ne sont que des paroles dans le vent ! et cela va bien avec les éoliennes !

en 20 ans la France a englouti
125 Milliards d'Euros pour aboutir
à seulement 8% d'électricité renouvelable
(éolien et solaire)

Le mix énergétique français est décarbonné
à 32%.

La solution se trouve dans les
économies d'énergie, en novembre
la consommation électrique a baissé
de 6% preuve s'il en est que la
chose est possible.

Encore quelques éléments d'information
parlons un peu - gros sous

Source Valco Intervent dossier de concertation
pièce n°8

Retombées financières pour les 3 éoliennes

-communes: 32 690 € par an (à répartir entre I2 et Qué

Osartis 82 900 € an

Département 51 800 € an

Région 11 500 € an

Nos communes ne toucheront qu'environ
33 000 € sur ce gâteau de près de 180 000 €
qu'en percent les Québécois et I2allois?

y'invite nos conseils municipaux à
à bien mesurer les avantages
et les inconvénients irréremédiables
-que provoqueront ces éoliennes
Sacrifier notre environnement pour
compenser la baisse de dotation de
l'état serait une erreur dramatique
et inacceptable!

y'invite aussi toutes les associations
locales à ne pas se laisser tenter
par les subventions que l'on fait
miroiter.

y'invite le commissaire enquêteur à
prendre en compte l'enquête d'opinion
réalisée auprès des habitants des communes
concernées (annexée à l'enquête publique)
Saura-t-on mettre en avant le souhait
des habitants face aux intérêts
financiers traditionnellement privilégiés.

~~W. J. J. J.~~

Quel enjeu pour la ruralité ?

Avec la guerre en Ukraine, de plus en plus de produits du quotidien se font rares dans les rayons des supermarchés. A cela, le réchauffement climatique entraîne d'autres pénuries...

Huile de tournesol : L'Ukraine et la Russie étant de loin les plus gros exportateurs de cette denrée alimentaire, ce n'est pas vraiment une surprise.

Moutarde : Le Canada, premier producteur mondial, a connu une sévère sécheresse en 2021. La production de graines de moutarde a ainsi fondu en deux ans, passant de 135 000 tonnes en août 2020 à 71 000 tonnes à ce jour... Et oui, même si la moutarde est souvent appelée de « Dijon », la majorité des graines ne sont plus cultivées en France.

Blé, farines et sarrasin : Le blé est probablement le produit qui pourrait connaître des ruptures de stock les plus importantes dans les semaines à venir. La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), a indiqué craindre une pénurie de blé due à l'effet des fortes chaleurs de cet été. De nombreuses céréales risquent d'être perdues après les semaines de sécheresse dans plusieurs régions françaises, engendrant des conséquences évidentes sur les productions de farines. L'Ukraine est l'un des principaux exportateurs mondiaux de blé et d'autres céréales, et des millions de tonnes de grain sont actuellement bloquées dans les ports de la région d'Odessa... Cela va accentuer la pénurie.

Pois chiches : Selon la confédération internationale des légumineuses, l'offre mondiale pourrait chuter de 20 % cette année. En cause notamment, « *des conditions météorologiques défavorables* » aux États-Unis, l'un des principaux producteurs.

Foie gras : La grippe aviaire, qui a touché plus de 1 300 élevages et causé la mort de 16 millions de volailles dans l'Hexagone est la principale source de ces difficultés d'approvisionnement.

Selon **Luc Smessaert**, vice-président de la FNSEA, si ces risques ne sont pas pris très au sérieux rapidement, la situation va vite devenir dramatique. Pourtant, il existe de nombreuses solutions qu'il s'agirait de développer : gagner en autonomie grâce au photovoltaïque, produire du biogaz avec les méthaniseurs, utiliser le B100 (un biocarburant issu du colza) pour le transport... On entre dans une période de transition agro-écologique. L'enjeu aujourd'hui est de passer la crise de cet hiver, et de trouver des solutions pour le **long terme** afin de sécuriser la production agricole.

Le métier des agriculteurs, c'est de nourrir les gens. Plutôt que de subventionner les agriculteurs pour qu'ils cessent de travailler leurs terres fertiles où poussent des éoliennes, ne serait-il pas plus sage de les subventionner pour qu'ils couvrent leurs hangars agricoles de panneaux photovoltaïques ? Cela leur permettrait de baisser leurs coûts de production de façon très substantielle, de vivre mieux de leur métier tout en baissant les prix de l'alimentaire pour tous les citoyens. Cela permettrait de passer du « perdant – perdant » au « gagnant – gagnant ». Surtout, cela permettrait de faire face aux pénuries futures.

Depuis de nombreuses années, on ne fait que **changer les pansements** (tous au gasoil car il pollue moins que l'essence puis tous au sans plomb car le gasoil pollue plus que l'essence, puis tous à l'électrique...) Il serait tellement plus intelligent de **penser le changement !!!**

Je n'ai pas fait l'ENA (École Nationale d'Administration), je n'ai fait que l'ENA (École Normale d'Arras), mais j'y ai appris à calculer :

En France, il y a environ 8 000 éoliennes qui sont posées sur un socle de béton d'environ 20 m de diamètre... L'aire de l'empiètement au sol d'une éolienne est donc de $10 \times 10 \times 3.14$ soit 314 m^2 ... Avec 8 000 éoliennes, on en arrive donc à une perte de surface cultivable de $2\,512\,000 \text{ m}^2$ soit 251 ha !!!

Sachant que le rendement moyen du blé est de 69,9 q/ha : c'est donc **17 545 quintaux de blé qui sont perdus soit 1 754 tonnes que nous devons soit importer ou que nous ne pouvons plus exporter.**

Au rythme d'implantation des éoliennes, nous aurons, à l'avenir, de l'électricité pour faire fonctionner nos fours et nos plaques de cuisson... Mais nous n'aurons plus les aliments pour les utiliser !!!

Personnellement je préfère avoir froid et pouvoir manger que d'avoir chaud et mourir de faim !!!

le 7 novembre 2017

Pour l'Association Écochicane

Christian Dejaigher



Pourquoi tant de hâte ?

Les sociétés Intervent et Valeco ont passé la surmultipliée... L'enquête publique prévue au printemps 2023 à lieu en décembre 2022... Cela se fait au mépris des habitants des communes concernées, Cela met fin à leurs engagements de faire des réunions de quartier... mais il semblerait que ce soient des promesses vite oubliées...

La covid a empêché les réunions de quartier ? Pourtant en 2022, des repas dansants ont été organisés par le Club de Football et par l'Amicale Laïque, pourtant le repas du CTTQLM a eu lieu, pourtant la chorale a produit un spectacle, pourtant les manifestations organisées par Escapades quiérysiennes et Quiéry en balade ont attiré des foules à la salle Jacques Brel et la kermesse de l'école fut un grand succès !!! Peut-être les éoliennes seraient-elles frileuses ???

Ils insultent, diffament et se moquent par écrit des opposants à leur projet auprès la MRAE «*Ce sont fréquemment des personnes qui n'intègrent pas complètement le tissu social local qui les héberge.*» Comment une association locale responsable pourrait-elle rencontrer des sociétés qui la méprisent ?

Enfin, à la demande de la municipalité, ils fixent enfin une date (en urgence) pour une réunion... Elle a dû être annulée faute de participant. Comme nous ont dit de nombreux quiérysiens cette réunion posait deux problèmes : le choix de la date : un mercredi en journée quand les quiérysiens travaillent ou gardent leurs enfants, « ça n'aide pas » et une réunion sur rendez-vous où le citoyen lambda va se retrouver face à trois spécialistes de la communication, « ça ne tente pas »... Une vraie réunion publique, un soir, aurait été préférable...

Et enfin, la cerise sur le gâteau : Les sociétés Intervent et Valeco invitent les quiérysiens à venir rencontrer la commissaire enquêtrice le mercredi 7 novembre de 14 h à 17 h à la mairie de Quiéry... Or le 7 novembre est un lundi et le mercredi 7 est en décembre... Il est vrai qu'en fixant une fausse date, cela limite les réponses !!!

Auraient-ils confondu vitesse et précipitation ?

Seraient-ils totalement incompetents ?

Auraient-ils embauché Gaston Lagaffe dans leur service de communication ?

Seraient-ils tellement certains de remporter la mise que le débat en devient inutile ?

Auraient-ils peur de rencontrer la population ?

Peu importe la réponse : **en raison de l'absence du dialogue promis, en raison de l'erreur de date sur le document d'invitation, en raison de leurs propos incorrects envers la population, la solution la plus sage est de surseoir la décision de quelques mois,** le temps de rencontrer réellement la population, le temps de refaire une enquête publique sans erreur et surtout le temps de présenter publiquement et par écrit des excuses sincères aux personnes qu'ils ont blessées.

Pour le 7 Novembre 2022
Pour l'association Escapades
Christian Dejaigher



Commune de
PRONVILLE EN ARTOIS



Pronville en Artois, le 06/12/2022.

Isabelle TOURNEL
Maire de Pronville en Artois
A
Madame Chantal URBAIN
Commissaire-enquêteur

Objet : Avis du Maire concernant la Construction et l'exploitation de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison par le parc éolien de la Vallée de l'Escrebieux.

Madame

La commune de Pronville en Artois est favorable à la construction et à l'exploitation de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison par le parc éolien de la Vallée de l'Escrebieux, sur les communes d'Izel -Les-Equerchin et de Qiéruy-La-Motte.

Bien cordialement

Isabelle TOURNEL.



Danaï le 6-12-2022

Je Saussigne Merain Pierre
demeurant au ~~11 place~~ ~~11 place~~ ~~11 place~~
à Danaï. Souhaiterait que le parc
Edien se réalise à Quiery la Motte
pour le Bien de Tous Sans
pollution pour la planète
Ce chape et pour une durée
de 25 ans renouvelable et peut-être
démontable si l'on trouve mieux.

Certifier conforme à
mes convictions.

Pierre Merain.



Donné le 6/12/2022

Je soussignée Mme RES Thérèse
demeurant au Avenue de
souhaiterais que le chantier Eolien se
réalise à Quiery-la-Motte.

C'est la seule source naturelle
d'électricité que nous pouvons acquérir
sans pollution.

Celles-ci sont installées pour une
durée de 25 ans renouvelable ou démontables
selon l'avenir que nous réserve les aléas
de la vie.

Certifié conforme

Thérèse RES



Doonai le 6/12/2022

Je soussigné Ludovic BIELAK
demeurant au ~~xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx~~ à
Doonai que le chantier Eolien de
Quiery-la Motte se réalise pour
l'intérêt de la race humaine afin
de bénéficier d'une production
naturelle saine d'énergie par l'avenir.

Dans le contexte actuel de la France
se serait judicieux que cela se réalise.

Certifié Conforme

Ludovic BIELAK

Bielak

Sujet

Opposition au projet d'implantation des trois éoliennes dans la Vallée de l'Escrebieux

Message

En préambule, il faut préciser que ce document fait état de remarques sur le plan technique, environnemental mais aussi politique.

Pourquoi mêler la politique à ce projet d'éoliennes ? D'abord parce que ce projet émane d'une volonté politique bien actualisée et détaillée par le pouvoir en place ; ensuite, parce que les promoteurs ne se gênent pas pour faire des remarques sur ce plan.

Un exemple parmi tant d'autres : les promoteurs, qui n'habitent pas le secteur, écrivent que ceux qui s'opposent à leur projet sont fréquemment des « personnes qui n'intègrent pas complètement le tissu social local qui les héberge ». On peut donc constater que les promoteurs, à court d'arguments, pratiquent la délation et la diffamation.

Date de l'enquête publique avancée de mars 2023 à novembre 2022 : pourquoi aller aussi vite alors que la concertation a été loin d'être à l'ordre du jour ?

La **Convention d'Aarhus** est transcrite en droit français, dans le préambule de notre Constitution, par le respect de Charte de l'Environnement. Son article 7 assure au citoyen la transparence de toutes les informations concernant les projets relatifs à l'environnement. Comment oser lui affirmer, pour solde de toute information relative aux risques qu'il encourt, qu'aucun effet sanitaire concernant les éoliennes n'est recensé à ce jour ? Les promoteurs avaient promis après juin 2021 de faire des réunions par quartier. Ils prétendent maintenant qu'ils ont été bloqués par le Covid ! Triste argument ... d'autant qu'ils ont pris le temps de faire de la propagande dans les écoles primaires des communes directement concernées.

Le pire est à venir : comme Intervent et Valeco sont bien implantés dans le secteur (Quintefeuilles ...), ils ont mis en route ce projet de trois éoliennes dans la Vallée de l'Escrebieux. Mais ils ne vont pas en rester là (cela a été dit en réunion) : ils ont l'intention d'en remettre trois sur le territoire de Quiéry ; pas loin de Beaumont ! Ceci essentiellement pour une raison de rentabilité.

Pollution visuelle : d'immenses éoliennes de 200 m de hauteur donneront un sentiment d'écrasement sur les cinq communes.

500 m : c'est la distance minimum en mètres séparant l'implantation d'une éolienne de l'habitation la plus proche. Cette règle n'a pas été changée ! Lorsque la règle des 500 mètres a été promulguée, les éoliennes atteignaient au maximum 80 mètres de haut. De nos jours, elles atteignent communément 160, voire 200 mètres ... et elles vont atteindre 250 m dans un avenir proche ; il y a déjà des projets d'éoliennes de 400 m de hauteur et de pâles de 123 m : toujours plus ! A quand une évolution de la loi, pour s'adapter aux évolutions des éoliennes, et pour protéger les citoyens ? A quand la règle des 10 H ? Autrement dit, si une éolienne a une hauteur (pâle comprise) de 200 m, la distance minimum doit être de 2 000 m (10 fois la hauteur).

Pollution sonore : les éoliennes sont à l'origine d'infrasons (inférieurs à 20 Hz), inaudibles par l'oreille humaine mais qui se propagent sur de longues distances (plus de 10 km).

Infrasons et troubles de la santé sont corrélés

ÉTUDE COOPER - PUBLICATION NEXUS - 30 JANVIER 2015

<http://www.nexus.fr/actualite/planete/eoliennes-infrasons-troubles-sante-correles/>

La revue Nexus nous donne les résultats de la nouvelle étude publiée par COOPER qui prouve, encore une fois, la dangerosité des éoliennes.

La question est la suivante : l'absurdité de notre monde aura-t-elle une limite ? Les témoignages et les preuves apportées par les scientifiques n'ont-ils aucun poids face à l'argent des éoliens ?

Les causes suggérées des symptômes additionnent une combinaison de bruit des éoliennes, des infrasons, « d'électricité sale », « de courant de terre », d'ombre stroboscopique des pâles.

Les médecins de famille doivent être conscients que les patients qui signaleront des effets indésirables des éoliennes industrielles, pourraient éprouver des symptômes qui sont intenses et omniprésents, et se sentir encore plus victimes par un manque de compréhension du professionnel de santé.

Dans le rapport figurant sur son site, Pacific Hydro reconnaît le lien irréfutable entre les infrasons de ses propres éoliennes et les « sensations » allant de « migraines, pression dans la tête, les oreilles et la poitrine, bourdonnement d'oreilles, tachycardie, sensation de lourdeur..., » ressenties par les riverains alors qu'ils n'entendaient pas les éoliennes et ne savaient pas si elles fonctionnaient ou non. La personne affectée le plus sévèrement par ces infrasons était d'ailleurs un malentendant. Faut-il des morts par suicide pour que l'on réagisse ?

Terres et paysages bien dégradés : avec l'autoroute, le TGV et la ligne Très Haute Tension ; nous avons déjà bien donné !!!

Les Hauts-de-France occupent 6 % de la France et produisent 30 % de l'électricité éolienne française... Ce n'est pas parce que la région est ventée que l'on doit en subir les conséquences avec des engins de plus en plus hauts.

Sur Quiéry, le terrain objet de la **demande de Certificat d'Urbanisme** « ne peut pas être utilisé pour la réalisation de l'opération envisagée » -document signé par le maire de la commune le 15 septembre 2021. Pourtant les promoteurs passent outre à ce « certificat d'urbanisme non réalisable » ! Comment cela se fait-il ?

Nombre d'oiseaux ou de chauves-souris mourant en France à cause des éoliennes ? il n'y a pas de réponse, car la France ne fait pas d'études ! Pour info, les éoliennes tuent environ 440 000 oiseaux chaque année aux États-Unis et environ 250 000 chauves-souris en Allemagne chaque année.

La Cour de cassation vient de confirmer la condamnation de EDF : l'électricien n'a pas fait assez pour empêcher la mortalité de faucons crécerellettes sur sept parcs éoliens.

<https://reporterre.net/Eoliennes-EDF-condamne-pour-la-mort-de-dizaines-de-faucons>

Il aura fallu dix ans de bataille juridique pour en arriver là. En faudra-t-il encore autant pour prendre en considération le problème dans notre secteur ?

Déévaluation des maisons environnantes : de 10 à 20 %

Zone de Développement Éolien « impossible ou à éviter » : c'est ce que précise une carte réalisée par les services de l'État. Le projet de la Vallée de l'Escrebieux est clairement inclus dans un périmètre d'exclusion de l'éolien. Pourquoi insister en proposant ce projet ? Cela voudrait dire que la Préfecture a donné des gages ?

Subventions : les promoteurs versent de l'argent pendant 25 ans aux propriétaires, aux mairies directement concernés, aux communautés de communes, aux départements. De plus, ils « achètent » le silence des associations municipales en leur offrant de multiples subventions les premières années... C'est une forme de pot de vin déguisé qui ne leur coûte rien puisque payé, au final, avec l'argent du contribuable.

Les promoteurs disent qu'ils créent des **emplois locaux** : faux ! De nombreux travailleurs étrangers sont employés sur les sites éoliens ; par exemple sur le chantier des Quintefeuilles -projet alterric bien avancé sur les communes de Cagnicourt, Haucourt et Villers-lès-Cagnicourt.

La production sert principalement à alimenter la ligne à Très Haute Tension. Ces éoliennes sont des produits INDUSTRIELS et n'ont pas pour objectif principal de résoudre un problème territorial à taille humaine.

Plus de la moitié de la population concernée directement (à Izel et Quiéry) est contre le projet. Des documents ont été fournis sur Izel. Nous avons les mêmes genres de documents à Quiéry.

** **

Le rapport de l'académie de médecine

Les pro-éoliens INDUSTRIELS ont-ils pris en compte le rapport de l'académie de médecine daté du 9 mai 2017 ?

Ce document étudie les nuisances sanitaires des éoliennes terrestres :

<https://www.bruit.fr/images/stories/pdf/Rapport-sur-les-eoliennes-Academie-de-medecine-mai-2017.pdf>

RÉSUMÉ du document de 38 pages

2/0

L'extension programmée de la filière éolienne terrestre soulève un nombre croissant de plaintes de la part d'associations de riverains faisant état de troubles fonctionnels réalisant ce qu'il est convenu d'appeler le « syndrome de l'éolienne ». Le but de ce rapport était d'en analyser l'impact sanitaire réel et de proposer des recommandations susceptibles d'en diminuer la portée éventuelle.

Si l'éolien terrestre ne semble pas induire directement des pathologies organiques, il affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé.

Dans le double souci d'améliorer l'acceptation du fait éolien et d'atténuer son retentissement sanitaire, direct ou indirect, le groupe de travail recommande :

- de s'assurer que lors de la procédure d'autorisation l'enquête publique soit conduite avec le souci d'informer pleinement les populations riveraines, de faciliter la concertation entre elles et les exploitants, et de faciliter la saisine du préfet par les plaignants,
- de n'autoriser l'implantation de nouvelles éoliennes que dans des zones ayant fait l'objet d'un consensus de la population concernée quant à leur impact visuel, sachant que l'augmentation de leur taille et leur extension programmée risquent d'altérer durablement le paysage du pays et de susciter de la part de la population riveraine - et générale - opposition et ressentiment avec leurs conséquences psychiques et somatiques.
- de systématiser les contrôles de conformité acoustique dont la périodicité doit être précisée dans tous les arrêtés d'autorisation et non au cas par cas,
- d'encourager les innovations technologiques susceptibles de restreindre et de « brider » en temps réel le bruit émis par les éoliennes et d'en équiper les éoliennes les plus anciennes,
- de ramener le seuil de déclenchement des mesures d'urgence à 30 dB A à l'extérieur des habitations et à 25 à l'intérieur, (tout en laissant les éoliennes sous le régime des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement),
- d'entreprendre, comme recommandé dans le précédent rapport, une étude épidémiologique prospective sur les nuisances sanitaires.

Pour conclure sur ce document, on peut constater qu'il y a eu beaucoup de manquements lors de cette première phase dite de concertation. Il serait temps de remettre les pendules à l'heure et de revoir les procédures qui ne sont pas démocratiques -les promoteurs en profitent d'ailleurs pour promettre sans réaliser.

Quelques considérations politiques

A l'heure où le gouvernement en place met l'accent sur la sobriété, comment expliquer qu'il accélère la mise en place des éoliennes sans véritable consultation des personnes concernées. De plus, comment ne pas d'abord s'occuper de faire des économies :

- dans le domaine du logement, et celui social en particulier : chacun sait que ces logements sont des passoires énergétiques.
- dans le domaine des éclairages publics et du chauffage de locaux publics. Il est notoire que la Préfecture du Pas-de-Calais n'a pas actuellement un plan pour limiter sa consommation ; il est notoire également que l'hôtel des impôts d'Hénin-Beaumont est chauffé trop : la température de 23° est assez classique ! Dans le secteur d'Izel et de Quiéry, il y a très très peu de communes qui ferment les lumières publiques de 23 h à 5 h ! Izel et Quiéry ont des politiques très différentes dans ce domaine. Par ailleurs, Osartis-Marquion ne donne pas l'exemple.
- dans les techniques publicitaires. Il est évident que les écrans publicitaires ne sont pas un modèle de sobriété énergétique.
- dans l'installation et l'utilisation des antennes 5G. Chacun sait que ces antennes consomment beaucoup d'électricité. Elles sont aussi responsables de problèmes sanitaires. Elles servent essentiellement pour récupérer beaucoup de données ; ces données vont servir non seulement à surveiller mais aussi à numériser encore plus la société. Tout le monde sait que cette technique est énergivore.

Où se situe la volonté de sobriété affichée ?

Maxime Combes résume bien la situation dans ce domaine :

- 1) La sobriété sans égalité, c'est l'austérité pour les plus pauvres ;
- 2) La sobriété sans interdiction des activités nocives, c'est une politique de classe qui s'affirme ;
- 3) La sobriété sans services publics, c'est l'austérité pour la majorité ;
- 4) La sobriété sans isolation généralisée, c'est la précarité énergétique prolongée.

Pourquoi développer l'éolien ?

À l'heure où nous sommes confrontés au dérèglement climatique ainsi qu'à un risque important de rupture d'approvisionnement énergétique dès cet hiver, deux leviers principaux sont à mener en parallèle : réduire notre consommation énergétique pour tendre vers plus de sobriété, et accélérer le développement des énergies décarbonées et renouvelables.

Les énergies renouvelables, notamment l'éolien et le solaire, sont les seules à pouvoir résoudre l'équation électrique de la France pour les prochaines décennies à venir. L'éolien est une énergie dont nous avons besoin, une énergie décarbonée, compétitive et qui, produite localement, nous permet de nous libérer des dépendances aux énergies importées.

Comment participer à l'enquête publique ?

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier du projet sera consultable

Pendant les permanences au cours desquelles la commissaire enquêteuse vous accueille

Sur le blog internet du projet à l'adresse suivantes : <https://www.alterrimo-france.fr/projets/Lavalleeedescrebieux>
En version papier dans la mairies concernées par le projet et en version numérique dans les mairies présentes dans le périmètre de l'enquête publique.

Jours et horaires d'accueil de la commissaire enquêteuse

Lundi 07 novembre de 9 h à 12 h Mairie d'Izel Les Equerchin
Mardi 15 novembre de 13 h à 16 h Mairie de Quiéry la Motte
Samedi 20 novembre de 9 h à 12 h Mairie d'Izel Les Equerchin
Mercredi 30 novembre de 14 h à 17 h Mairie d'Izel Les Equerchin
Mercredi 07 novembre de 14 h à 17 h Mairie de Quiéry la Motte

Contact

Vous avez des questions sur le projet éolien ?

N'hésitez pas à consulter le blog dédié au projet, envoyer un e-mail ou écrire à l'adresse ci-dessous

<https://www.alterrimo-france.fr/projets/lavalleeedescrebieux>
Anne FAUTREZ - Chargée de projets éoliens - anne.fautrez@groupevaleco.com
Loïc LEMAIRE Responsable développement - Loic.Lemaire@alterrimo.com



VALECO - Spécialiste des solutions énergétiques pour les collectivités territoriales
Rue de la Vallée des Crebieux - 17100 IZEL - France
Téléphone : 02 53 53 53 53 - Fax : 02 53 53 53 54 - Email : contact@valeco.com

Quelques problèmes techniques

Première interrogation

Dans un document écrit par Intervent et Valeco, il est précisé que la commissaire-enquêteuse allait venir à Quiéry le 7 novembre (page 4 du document).

Cette Dame n'est pas venue ce jour-là ! Comment cela se fait-il ?

Deuxième série d'interrogations

Sur le site de la Préfecture relatif au PE de la Vallée de l'Escrebieux, dans le paragraphe « Observations », il n'est noté que 25 interventions -encore ce matin (la dernière étant le scan de la page 8 du registre d'Izel). Il est évident qu'il manque beaucoup d'interventions qui ne sont pas visibles sur le site préfectoral. Deux de mes dernières interventions ne sont pas visibles : est-ce normal ? Est-ce, entre autres, pour ne pas donner des éléments à des personnes intéressées par la problématique ? Ce n'est plus de la participation !

Par ailleurs, il a été impossible d'aller sur le site de la préfecture et de mettre des commentaires avec des pièces jointes : est-ce normal ?

D'autres infos sur les éoliennes

Les pâles des éoliennes, avant d'être impossibles à recycler ..., sont un gros problème à transporter !

<https://www.buschvacuum.com/fr/fr/news-media/wind-energy-needs-lightweight-giants.html>

Des transporteurs spéciaux dotés d'une remorque basculante ont été conçus pour assumer la tâche délicate... En position verticale, la pale peut également être manœuvrée dans des virages très serrés, à condition qu'il n'y ait pas d'arbres, de pont ou de lignes aériennes sur son chemin. En tout cas, avec la pale à l'avant, le véhicule n'avance jamais plus vite qu'un escargot.

Une solution, raser les arbres ... comme pour les antennes 5G !

En France, on peut émettre des centaines de rapports ... Le souci ? Les décideurs politiques n'en tiennent pas compte si c'est contraire à leurs objectifs.

Un document qui date de Janvier 2016

Il est resté lettre morte, évidemment !

Nouvelles études sur les risques sanitaires

<https://www.charente.gouv.fr/content/download/27904/178273/file/Observations>.

Quelques extraits de la réflexion de l'auteur

<https://www.sudouest.fr/dordogne/mialet/pour-lui-les-eoliennes-sont-dangereuses-3418509.php>

Nous commençons à parler de villages sans ondes, sans champs électromagnétiques, c'est-à-dire que nous ne sommes pas dans la logique de supprimer la cause mais de fabriquer des « parcs » pour ceux dont la vie devient un enfer. Avez-vous déjà vu sur internet la mesure des champs électromagnétiques dans les villes ? C'est un véritable scandale.

Il est aujourd'hui indiscutable que l'éolien va finir par exploser à la tête de ceux qui le défendent au nom de l'écologie, de la COP 21... Le seul problème est que les victimes des éoliennes, si elles n'ont pas la possibilité d'abandonner leur maison, sont piégées comme des rats dans un laboratoire !

Suggestions de l'auteur : votre mairie veut des éoliennes ? Proposez-lui le plan suivant, à signer devant notaire : en cas de gêne pour un particulier, la société éolienne s'engage à garantir le rachat/vente des biens au prix du marché avant l'arrivée des éoliennes (faite faire une expertise avant par un notaire et un agent immobilier) et à prendre en charge le déménagement de la famille concernée et les frais médicaux éventuels engendrés.

Quid du principe de précaution ?

Nos spécialistes de l'audition synthétisent pourtant dans leurs travaux lors de leur congrès national la description du syndrome éolien !

Ajoutons qu'une étude de Düsseldorf avait déjà insisté sur l'importance de ce phénomène en imputant même à ces vibrations du mat l'apparition de fissures dans une maison riveraine.

C'est pourquoi l'assemblée de médecins allemands vient de demander l'arrêt de tout développement éolien.

« Renewable Energy News » relaye avec transparence cette information parue dans « The Australian » ; information qui ne semble pas avoir eu beaucoup d'écho en Europe et aucun en France, au moment inopportun où nos députés votaient la loi concernant la distance de sécurité convenable entre éoliennes et habitations....

Des œufs sans jaune

Ça pourrait intéresser un fabricant de financier ... !

La problématique des infrasons sur les animaux est toujours de plus en plus surprenante ; après les chevaux, les visons, les vaches, voici l'impact sur les poules : des œufs sans jaune.

Il faut le voir pour le croire, les œufs sont cassés par le fermier devant le journaliste, filmé, et dans les deux œufs il n'y a rien que du liquide...

<http://www.epaw.org/multimedia.php?lang=fr&article=ns34>

Des chevaux aux pieds déformés, des visons morts à la naissance, des vaches qui se laissent mourir de faim, des œufs sans embryons... l'humain n'est pas le seul à souffrir des éoliennes.

<https://docplayer.fr/8930111-Etude-sur-les-risques-sanitaires-generes-par-les-eoliennes-alain-belime.html>

Alors on continue ou on prend le temps de la réflexion ?

Pour faire suite à l'envoi de la délibération de Bovel sur l'éolien

Voici quelques pistes de réflexion qui permettront d'étayer les argumentaires.

Ces documents ont été rédigés par René Leblanc, maire honoraire de Quelneuc, Docteur en Physico-chimie.

a) Un document intitulé "L'énergie au XXI^e siècle". Il s'agit d'une étude générale des consommations énergétiques 2021 au plan mondial et national, assortie de ses commentaires. L'ensemble est extrait du 71^e rapport annuel de la BP (Statistical Review of World Energy) publié le 28 juin dernier qui fait autorité en la matière et des diagrammes de Sankey, publiés en avril dernier par le Ministère de la Transition Écologique. Cette étude est totalement objective (et non partisane) puisque fondée sur des chiffres réels et officiels.

b) Un diagramme circulaire qui, issu des chiffres de son document, permet d'évaluer d'un seul coup d'œil, l'apport en %, au plan français, de chacune de nos 13 sources d'énergies primaires par rapport à l'ensemble de nos énergies.

c) Une courte étude de 2 projets éoliens (Noyal-Muzillac 56 et Bouvron 44) portés par la même société mère allemande, ENO Energy et ses filiales poupées gigognes, qui démontre le jésuitisme hallucinant des promoteurs, pour vendre du vent aux citoyens non avertis, sur leur rôle essentiel pour lutter contre les dérèglements climatiques. Le Conseil d'État vient de rejeter le recours de la SARL unipersonnelle EE-Noyal, au capital social de 1.000 euros, laquelle société devra procéder au démontage de ses trois aérogénérateurs. La mise en faillite assurée de EE-Noyal laissera donc inévitablement le démantèlement à la charge du contribuable. Le piège que personne ne veut voir en amont.

d) Les 8 raisons qui conduisent à contester des éoliennes terrestres sur nos territoires ruraux, à l'habitat dispersé et si près de nos lieux de vie. Éoliennes qui ne font pas toujours l'unanimité !

1 / Les éoliennes mettent en péril la santé des riverains et des élevages

- Les bruits, les champs magnétiques, l'effet stroboscopique en plein soleil...
- Installées à 500 m des habitations pour des éoliennes jusqu'à 200-250 m,
- Installées sur un « timbre-poste », la surface des zones potentielles possibles étant faible sur notre territoire.

2/ Les éoliennes abîment durablement les paysages

- L'horizon est criblé de toutes parts et le ciel est pollué la nuit,
- Les promesses de baux emphytéotiques signés avec les propriétaires sont de 80 ans, favorisent le repowering.

3/ Les éoliennes massacrent la nature, la biodiversité, la flore et faune sauvages

- Un bétonnage irréversible puisque exclu des démantèlements au bout de 15 ans,
- Une hausse de la mortalité des animaux sauvages prévisible sur la zone,

CONTRIBUTION à L'ENQUETE PUBLIQUE du projet éolien de la VALLEE de l'ESCREBIEUX

Extraits de la position du Groupe ornithologique et naturaliste (GON) (Agrément Hauts de France) sur le développement éolien terrestre

En tant qu'association d'étude et de protection de la faune sauvage et de ses habitats le GON est préoccupé par les conséquences des changements climatiques sur les milieux et les espèces. Il est donc favorable à toutes les initiatives qui ont pour vocation de limiter les causes et donc les effets de ces changements. L'énergie éolienne, comme d'autres énergies renouvelables, est une composante incontournable de la transition énergétique, visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Par conséquent, le GON ne manifeste aucune opposition de principe à l'énergie éolienne.

Pour autant, le GON considère que le développement de toute nouvelle activité ne doit pas avoir d'impact négatif sur la faune et sur ses habitats, en particulier dans le Nord et le Pas-de-Calais où la biodiversité est en régression comme le démontrent les bilans et études réalisés par les services de l'État, l'Observatoire de la biodiversité ou ses propres études.

*Les parcs éoliens sont implantés dans les milieux agricoles. Si, dans ces espaces, la richesse spécifique n'est pas considérée comme importante, elle comprend pourtant des espèces liées aux grands espaces ouverts qu'on ne rencontre pas dans d'autres milieux (Alouette des champs, Bruant proyer, Bergeronnette printanière, Caille des blés,...). Certaines sont patrimoniales, rares et protégées, notamment les busards, d'autres souvent représentées par des effectifs importants en période migratoire (Vanneau huppé, Pluvier doré,...). Les études, comme le STOC EPS par exemple, menées depuis plus de 20 ans, démontrent que la biodiversité des milieux agricoles est en diminution constante et alarmante. Il est donc justifié de leur porter une attention particulière ainsi qu'aux espèces qu'ils hébergent. Les implantations de parcs éoliens ne sont certes pas la cause initiale de cette diminution, mais elles y ajoutent une perturbation **supplémentaire** qui ne peut qu'aggraver la situation si elles sont mal conduites.*

Ainsi, le GON demande que les projets éoliens soient étudiés et instruits par les services de l'État dans une vision globale à l'échelle de territoires suffisamment vastes telles les communautés de communes ou d'agglomération.

Les études faunistiques devraient également être menées à cette échelle afin d'obtenir une bonne connaissance des domaines vitaux des espèces, d'en déduire les zones d'implantation les moins défavorables et de réserver des « zones blanches » suffisamment vastes et attractives pour la faune, tout en respectant une distance importante par rapport aux habitations (1 km comme dans d'autres pays).

*Les textes réglementaires prévoient que les arrêtés préfectoraux d'autorisation préconisent des mesures compensatoires qui ont pour objet d'apporter une contrepartie aux impacts négatifs d'un projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits. Elles doivent être pérennes, concerner des milieux du même type que ceux qui sont impactés et permettre de maintenir voire d'améliorer la qualité **environnementale** des milieux naturels concernés à l'échelle territoriale pertinente.*

Le GON demande que dans le cadre des suivis post-implantation des parcs éoliens, les études sur l'avifaune, les chiroptères et leurs habitats, confiées à des structures compétentes, soient effectuées sur une période suffisamment longue avec un minimum de cinq ans consécutifs après l'implantation, et durant toute la durée de fonctionnement du parc pour certains suivis (mortalité, ..) et quand la présence d'espèces patrimoniales a été constatée lors de l'étude écologique.

Commentaires sur l'étude écologique du projet Vallée de l'Escrebieux :

Ces commentaires concernent essentiellement la partie relative à l'avifaune de l'étude écologique.

L'étude précise à juste titre que le projet se situe à proximité immédiate de différentes zones naturelles (vallée humide de l'Escrebieux, Marais de Vitry en Artois, vallée de la Scarpe, bassins de Noyelles sous Bellonne et Brebières). Ces milieux sont très attractifs pour nombre d'espèces oiseaux, sédentaires ou en halte migratoire. Ces oiseaux seront donc exposés à un risque supplémentaire de collision lors de leur passage dans la zone d'implantation des éoliennes. En outre des haies ont été plantées au sein de la plaine agricole dans la zone d'implantation, certaines récentes d'autres déjà bien développées. Divers boisements sont également présents, notamment à proximité de la machine I 2 qui ne respecte pas la recommandation d'un éloignement de 200 m. Ces milieux sont attractifs pour nombre d'espèces, dont des chiroptères, qui vont donc être confrontés au risque de collision ou de **barotraumatisme**. Un bridage est prévu, mais nous considérons que si un bridage doit être mis en œuvre après une implantation c'est qu'il y a un risque de destruction d'espèce protégée et qu'une éolienne n'y a pas sa place.

La réalisation de ce projet augmenterait la fragmentation déjà forte de la zone d'implantation. Il se situe en effet à proximité de lignes électriques, dont une HT et la nouvelle ligne THT Avelin Gavrelle, de la ligne TGV et de l'autoroute A1. Ces obstacles créent une perturbation pour l'avifaune et engendrent déjà des risques élevés et avérés de collision à différentes hauteurs de vol. Si les oiseaux locaux acquièrent une certaine habitude par rapport à ces obstacles fixes, il n'en est pas de même lors des périodes de migration. Les éoliennes rajouteraient de très hauts obstacles en mouvement à des obstacles fixes, accroissant encore les risques.

On lit dans l'étude écologique (page. 81 et 82) que la zone d'implantation est située en dehors des couloirs secondaires de migration, une carte montre que ces couloirs s'arrêtent juste avant la zone. Les oiseaux en migration ne s'arrêtent pourtant pas et continuent leur vol vers le Sud Ouest en automne et le Nord Est au printemps. D'ailleurs l'étude elle même indique (page 386) « *la fréquentation du secteur par plusieurs espèces remarquables en phase de migrations.../...sont également soulignés les survols migratoires relativement importants en phase postnuptiale...* ». Ceci est confirmé par la carte (page 186), en contradiction avec les propos des pages citées plus haut. L'étude d'impact réalisée pour RTE préalablement au doublement de la ligne THT Avelin Gavrelle l'a également montré, il est regrettable qu'elle n'ait pas été consultée.

Le constat selon lequel les hauteurs de vol observées sont majoritairement sous la hauteur des pales n'est pas suffisant pour justifier un risque faible. Les hauteurs de vol en phase migratoire sont variables selon les conditions météorologiques.

Au chapitre des impacts figure aussi la perte d'habitat, particulièrement sensible pour les Vanneaux huppés et les Pluviers dorés en halte migratoire.

En ce qui concerne la pression d'observation, la présence d'espèces nocturnes est sans doute sous-estimée une seule sortie dédiée à ces espèces ayant été effectuée.

Comme dans toutes les études une comparaison des causes de mortalité de l'avifaune est rapportée avec des chiffres en partie provenant de pays divers y compris hors Europe. Celle-ci a pour but de relativiser la mortalité provoquée par les parcs éoliens. Certes cela est réel mais cette comparaison est sans objet dans une étude sur un projet précis et localisé. Et de toute façon cet argument ne constitue pas une raison d'accepter la destruction localement d'espèces remarquables.

En outre nous sommes toujours surpris de constater que la demande de dérogation de destruction d'espèces protégées n'est pas nécessaire. D'ailleurs cette disposition a été mise à mal par une décision récente de la cour de cassation pour destruction de Faucons crécerellette. Certes la situation concernée n'est pas tout à fait comparable mais il nous semble que cette démarche de demande de dérogation devrait être systématique, sachant que des cas de collisions provoquant la mort de diverses espèces protégées sont avérés dans les parcs éoliens.

Comme dans toutes les études de ce type, les enjeux pour les espèces remarquables sont jugés faibles ou modérés. L'étude le justifie au regard de la population globale, régionale et surtout nationale. Nous estimons que les enjeux ne doivent pas être évalués à cette échelle mais au niveau des populations locales et donc être revus à la hausse.

L'étude précise l'abandon de 3 éoliennes sur les 6 initialement projetées. Certes cette mesure diminue l'impact du projet. Sans vouloir faire de procès d'intention, l'expérience nous a appris à être prudent sur ce type de décision. Nous avons constaté à plusieurs reprises l'extension de parcs quelques années après leur construction. Le parc de la Plaine de l'Escrebieux en est un exemple tout proche du projet, il a été doublé par rapport à sa mise en service initiale.

Les trois espèces de busards sont observées dans la zone d'implantation, l'étude le signale et nous l'avons constaté depuis des années. Elle mentionne la reproduction du Busard des roseaux dans la zone du projet de Brebières, qui ne fait pas l'objet de cette enquête publique pourtant tout proche. Les cartes jointes à cette contribution localisent les reproductions de 2017 à 2022 (sachant qu'avant 2017 des cas de reproduction ont aussi été constatés). Elles montrent que le Busard des roseaux et le Busard cendré se reproduisent régulièrement à proximité de la zone d'implantation de ce projet. Rappelons que, comme le précise l'étude, ces espèces patrimoniales sont inscrites en annexe I de la Directive Oiseaux et respectivement classées VU (vulnérable) et CR (en danger critique). Depuis 2017 ce sont 22 cas de reproductions certaines qui ont été constatées. En outre, un cas de début de reproduction (parade, accouplement, installation) de Busard cendré a été constaté en 2014 au sein de la zone d'implantation (l'étude RTE citée plus haut le mentionne). **Malheureusement** mis en échec par une fauche précoce, ce cas laisse penser que le site peut voir se renouveler une telle reproduction. Sachant que lors des vols de parade ces oiseaux montent à plus de 100 m et effectuent des acrobaties aériennes au dessus de larges surfaces, sachant que les adultes peuvent chasser jusqu'à 8 ou 10 kms de leur nid (l'étude le mentionne d'ailleurs), et qu'ils montent souvent en orbe très haut avec leur proie pour ensuite planer jusqu'à leur nid, on comprend le risque réel de collision qu'ils encourent. Nous estimons que l'étude écologique sous-estime donc la fréquentation des busards et donc l'enjeu relatif à ces espèces.

En matière de suivi post implantation, nous prenons acte positivement de l'engagement du porteur de projet de mettre en place une mesure de suivi et de protection des busards nicheurs durant toute la durée d'exploitation. Au cas où le projet verrait le jour, il est important que cette mesure soit actée dans l'arrêté préfectoral d'autorisation, ceci afin de la pérenniser en cas de changement d'exploitant de ce parc. Nous notons que le suivi mortalité sera effectué durant les 3 premières années d'exploitation, soit deux ans de plus que ce qui est prévu par la réglementation que nous trouvons insuffisante. Mais nous regrettons que cette mesure ne soit pas prévue durant toute la durée du parc. Un suivi une fois tous les dix ans ne permet pas de mesurer efficacement la mortalité. Le suivi mortalité du parc de la Plaine de L'Escrebieux, en réalité de la moitié de ce parc d'ailleurs, constatant un faible taux de mortalité, figure en annexe 7 de l'étude écologique en appui, sans doute, de l'option prise par le porteur de projet. Mais ce suivi est partiel, ne couvrant que la période postnuptiale. Nous considérons qu'un suivi doit concerner également la période pré-nuptiale et la période de reproduction, surtout en cas de nidification d'espèce(s) patrimoniale(s).

Remarques diverses :

L'étude écologique concerne 2 projets l'un sur Quiéry la Motte et Izel les Esquerchin, l'autre sur Brebières. Or l'enquête publique ne porte que sur celui de Quiery / Izel. Cela ne facilite pas sa lecture, car même si leur proximité justifie une étude simultanée, ces 2 projets ont néanmoins des spécificités.

La création d'un parc éolien génère des impacts collatéraux : les chemins agricoles utilisés pour la construction sont élargis, des courbes nécessaires aux manoeuvres des convois en élargissent les intersections, ... Tout cela finit par se solder par la disparition de bandes enherbées et donc une artificialisation de plusieurs hectares. Hors ces bandes enherbées sont très utiles en fournissant de la nourriture à la faune locale (insectes, micromammifères, graines des plantes rudérales).

En termes de mesures d'accompagnement l'étude précise qu'une zone attractive pour les busards et d'autres espèces sera créée à 8,5 kms du parc d'une surface, selon les différents paragraphes qui l'évoquent, d'1 à 2,35 hectares. Certes cette mesure est positive, et la parcelle sera utile à diverses espèces faunistiques. Mais elle n'empêchera pas forcément les busards de s'installer dans la zone d'implantation ou à proximité, notamment le Busard cendré dont cette zone ne semble pas être le milieu le plus adéquat. Par ailleurs nous n'avons pas trouvé trace de l'engagement de l'agriculteur concerné.

CONCLUSION

Le GON compte tenu de ce qui est exposé ci-dessus, avec la présence de plusieurs espèces patrimoniales en et hors période de reproduction, émet un avis défavorable à ce projet qui augmenterait les facteurs de risques sur celles-ci.

Contact:

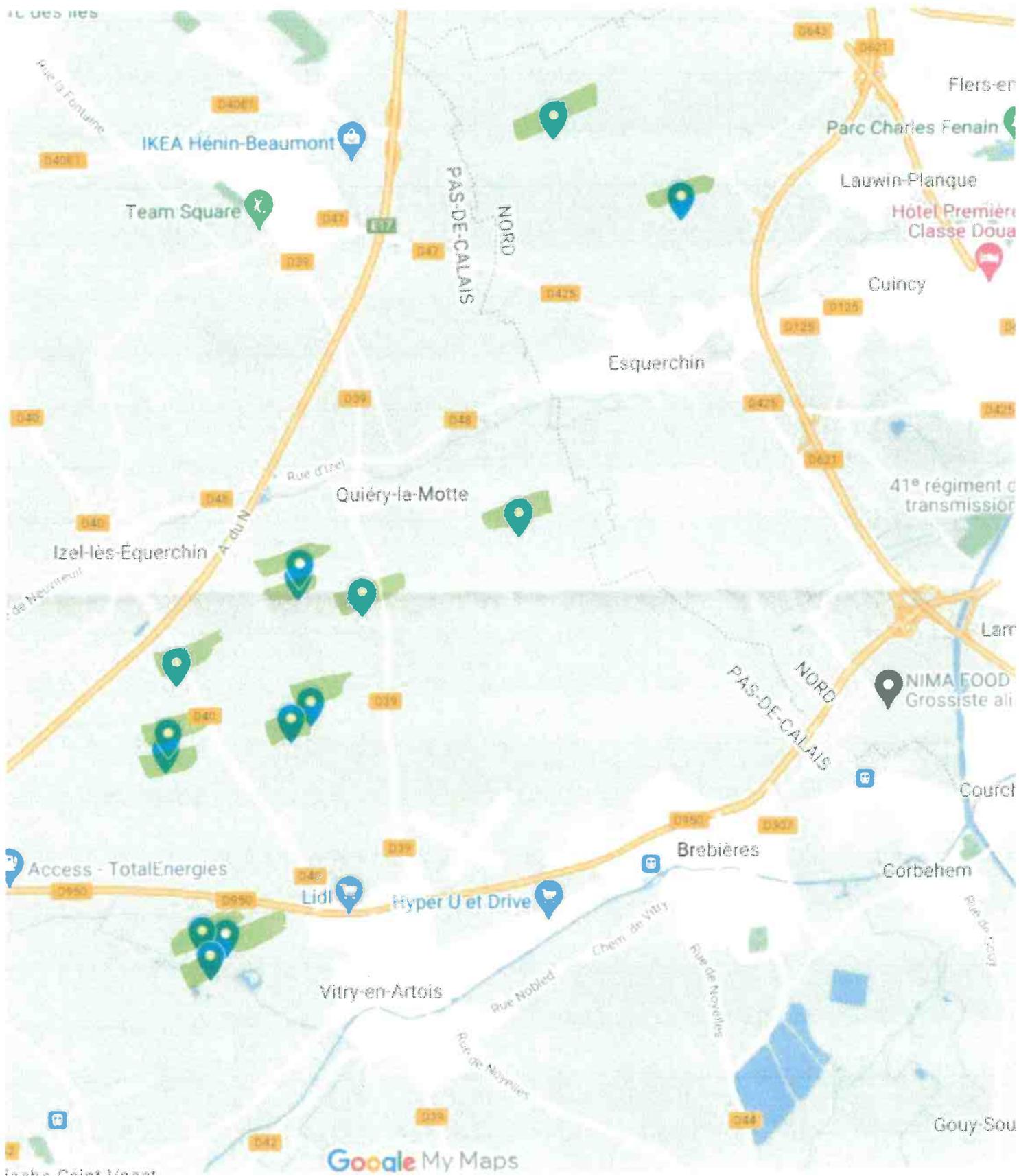
GON, [REDACTED] 59000 [REDACTED], 03 20 [REDACTED], mail [REDACTED]

Pour le président Alain NAESSENS.

le 6/12/22



de la 17 à 2011
Source : SURF (BON)



Annexe 1 : sondage réalisé à Quiéry-la-Motte ; terminé le 22 novembre 2021

Rue TILLON Commune de Quiéry-la-Motte

Sondage sur Projet éolien du Parc de la Vallée de l'Escrebieux

N° RUE	NOM, PRENOM	SANS AVIS	POUR	CONTRE	SIGNATURE	e-mail
17				X		
15				X		
13				X		
10				X		
11				X		
9				X		
7				X		
6				X		
4				X		
129 rue de Quiéry-la-Motte				X		

Date :

Document remis par

Pierre ROSE,

membre de l'association ESCREBIEUX

Rue _____

Commune de Quiéry-la-Motte

Sondage sur Projet éolien du Parc de la Vallée de l'Escrebieux

N° RUE	NOM, PRENOM	SANS AVIS	POUR	CONTRE	SIGNATURE	e-mail
2 bis Quiéry				X		
6 Malin				X		
7 Cord R.				+		
17 L'Escrebieux				X		
Entre St Etienne				X		
14 rue de la Vallée de l'Escrebieux				X		
9 rue de la Vallée de l'Escrebieux				X		
5 rue de la Vallée de l'Escrebieux				X		
1 rue de la Vallée de l'Escrebieux				X		
3 rue de la Vallée de l'Escrebieux				X		
4 rue de la Vallée de l'Escrebieux				X		
5 rue de la Vallée de l'Escrebieux				X		
17 rue de la Vallée de l'Escrebieux				X		
183 MALVIER				X		
17 rue de la Vallée de l'Escrebieux				X		
1 bis Quiéry				X		

Da

Rue ACACIAS

Z: Dashed mortars

Commune de Quiéry-la-Motte

Sondage sur Projet éolien du Parc de la Vallée de l'Escrebieux

N° RUE	NOM, PRENOM	SANS AVIS	POUR	CONTRE	SIGNATURE	e-mail
4				X		
4				X		
6				X		
8		X				
10				X		
12		X				
9				X		
14						
16				X		
13				X		
11		X				
20				X		
22				X		
24				X		
23				X		
1				X		
9		X				

F J S

d'Isel

Commune de Quiéry-la-Motte

Sondage sur Projet éolien du Parc de la Vallée de l'Escrebieux

N° RUE	NOM, PRENOM	SANS AVIS	POUR	CONTRE	SIGNATURE	e-mail
2015				X		
4				X		
1				X		
2				X		
16				X		
14				X		
5				X		
4				X		
22				X		
25		X				
27				X		
26		X				
8				X		
1				X		
7		X				
30				X		

Date :

Le des Hubertines

Commune de Quiéry-la-Motte

Sondage sur Projet éolien du Parc de la Vallée de l'Escrebieux

N° RUE	NOM, PRENOM	SANS AVIS	POUR	CONTRE	SIGNATURE	e-mail
18				X		
99				X		
10				X		
10				X		
13				X		
13				X		
13				X		
16		X		X		
14				X		
24				X		
7				X		
516				X		
Rue d						
28						
26			X			

Date :

5/12

Rue Commune de Quiéry-la-Motte

Sondage sur Projet éolien du Parc de la Vallée de l'Escrebieux

N° RUE	NOM, PRENOM	SANS AVIS	POUR	CONTRE	SIGNATURE	e-mail
1	Legendre			X		
6				X		
6				X		
18 bis				X		
25 bis				X		
25				X		
29				X		
19				X		
11 avenue				X		
5 bis				X		
27a				X		
27c				X		
27e				X		
27g				X		
27i				X		
27k				X		
27m				X		
27o				X		
27q				X		
27s				X		
27u				X		
27w				X		
27y				X		
27z				X		
28				X		
29				X		
30				X		
31				X		
32				X		
33				X		
34				X		
35				X		
36				X		
37				X		
38				X		
39				X		
40				X		
41				X		
42				X		
43				X		
44				X		
45				X		
46				X		
47				X		
48				X		
49				X		
50				X		
51				X		
52				X		
53				X		
54				X		
55				X		
56				X		
57				X		
58				X		
59				X		
60				X		
61				X		
62				X		
63				X		
64				X		
65				X		
66				X		
67				X		
68				X		
69				X		
70				X		
71				X		
72				X		
73				X		
74				X		
75				X		
76				X		
77				X		
78				X		
79				X		
80				X		
81				X		
82				X		
83				X		
84				X		
85				X		
86				X		
87				X		
88				X		
89				X		
90				X		
91				X		
92				X		
93				X		
94				X		
95				X		
96				X		
97				X		
98				X		
99				X		
100				X		

Date : / /

Rue Raymond Delbe

Commune de Quiéry-la-Motte

Sondage sur Projet éolien du Parc de la Vallée de l'Escrebieux

N° RUE	NOM, PRENOM	SANS AVIS	POUR	CONTRE	SIGNATURE	e-mail
1 Dis				X		
1a				X		
11				X	B. Lites	
8				X	Langes	
13				X	Ausy	
15				X		
15				X	M. Rosta	
20				X	Planin	
20				X		
20				X		
24				X		
18 km				X		
22				X		
22				X		
19				X		
11				X		
20 Nemours	18 Quiéry-la-Motte			X		
	2 sans avis			X		

Date :

9/12

Pétition-Sondage EOLIENNES ESCREBIEUX Quiéry

NOM, PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE	POUR	CONTRE	SANS AVIS	e-mail
	Christian Ave 9 de Quiéry			X		
	1 rue de la croix			X		
	1 Rue de la Croix Quiéry			X		
	9 Rue d'Ilzel			X		
	2, Rue d'Ilzel			X		
	1 Rue Gaude Quiéry			X		
	Grande rue Quiéry			X		
	7 rue d'Ilzel			X		
	7 Rue d'Ilzel			X		

Rue de BEAUVONT.

Commune de Quiéry-la-Motte

Sondage sur Projet éolien du Parc de la Vallée de l'Escrebieux

N° RUE	NOM, PRENOM	SANS AVIS	POUR	CONTRE	SIGNATURE	e-mail
4				X		
6				X		
8				X		
10		XXX		X		
A2				X		
A4				X		
7bis				X		
75		X				
3						
ATC				X		

21/12

Rue _____

Commune de Quiéry-la-Motte

Sondage sur Projet éolien du Parc de la Vallée de l'Escrebieux

N° RUE	NOM, PRENOM	SANS AVIS	POUR	CONTRE	SIGNATURE	e-mail
7 rue de la ...				X	<i>[Signature]</i>	
1 rue de ...				X	<i>[Signature]</i>	
7 rue de ...				X	<i>[Signature]</i>	
2 -				X	<i>[Signature]</i>	
1 -				X	<i>[Signature]</i>	
Rue de ...				X	<i>[Signature]</i>	
5 rue de ...				X	<i>[Signature]</i>	
11 rue de ...				X	<i>[Signature]</i>	
108		X		X	<i>[Signature]</i>	
Rue de ...				X	<i>[Signature]</i>	
4 rue de ...				X	<i>[Signature]</i>	
6 rue de ...				X	<i>[Signature]</i>	
5 rue de ...				X	<i>[Signature]</i>	
3 rue de ...				X	<i>[Signature]</i>	
5 rue de ...				X	<i>[Signature]</i>	
1 rue de ...				X	<i>[Signature]</i>	
10 rue de ...				X	<i>[Signature]</i>	
12 rue de ...				X	<i>[Signature]</i>	
16 rue de ...				X	<i>[Signature]</i>	

Date :

12/12